



Pacs : donation et achat immobilier

Par **JCA34**, le **03/05/2011** à **18:48**

Bonjour

Nous sommes un couple pacsé depuis 2 ans sous le régime de l'indivision.

Nous voudrions acquérir une maison appartenant au père de ma compagne. Pour une répartition égale des parts, celui-ci souhaite en faire donation à 50% à sa fille, l'autre moitié serait financée par moi-même.

Cependant, d'après la convention du PACS, ma compagne détiendra aussi la moitié de ma part.

Notre notaire nous a donc conseillé de modifier le contrat du PACS pour un régime de séparation des biens et ainsi être sûr que la maison nous appartiendra pour moitié à chacun. Avant d'entamer cette démarche, je voudrais savoir si l'on peut envisager d'autres solutions.

Merci d'avance.

Par **fra**, le **04/05/2011** à **11:19**

Bonjour,

Si, dans votre PACS, il existe une clause déséquilibrant la répartition, je pense que le conseil de votre Notaire est avisé.